



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 15 février 2018  
affiché ou publié le jeudi 15 février 2018  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180208-lmc1H19930H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H19930H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 février 2018

n° 006-18

**Objet :** *RS - Approbation d'un avenant n° 2 au lot 2 du marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard*

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 33

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Philippe Trepier
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Christian Gogny
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffinat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
<i>Cognin</i>	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoz
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Sylvie Vuillemet
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	Albert Darvey
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Josiane Beaud à Jean-Marc Léoutre - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 08 février 2018

délibération n° 006-18

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 2 au lot 2 du marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que Chambéry métropole - Cœur de Bauges exploite la déchetterie de Le Châtelard. Celle-ci a fait l'objet d'une réhabilitation générale engagée par la Communauté de communes du Cœur des Bauges avant la fusion avec la Communauté d'agglomération Chambéry métropole.

Cette réhabilitation, qui a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers mais également des prestataires extérieurs, a débuté courant avril 2017. Le marché de travaux a été alloué en deux lots :

- lot 1 : démolition, terrassement, VRD : 159 723,15 € HT,
- lot 2 : maçonnerie, serrurerie bâtiments : 165 000 € HT.

Les travaux sont à ce jour terminés. Lors de ceux-ci, le déroulement du chantier a été perturbé par la découverte d'éléments techniques non connus par la collectivité en septembre 2016 lors de la notification du marché à l'entreprise.

Ce marché avait alors fait l'objet d'un premier avenant sur les deux lots. Concernant le lot 2, il avait été demandé au maître d'ouvrage :

- de revoir les dimensions des portails d'accès (poids lourds et usagers),
- de remplacer l'aménagement du quai gravats afin de le rendre conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Le premier avenant d'un montant de 23 557 € HT a porté le montant global du marché du lot 2 à 188 557 € HT.

Toutefois, lors de l'avancement des travaux, de nouvelles modifications ont été apportées sur le marché de base et sur l'avenant précédemment passé (redimensionnement des surfaces bétonnées, du portail coulissant, des clôtures, de la maçonnerie, etc.).

Tous ces aléas ont généré des moins-values (-37 147,10 € HT) et des plus-values (25 581,60 € HT). De plus, sur les 23 557 € HT prévus à l'avenant 1, seulement 11 592 € HT ont été facturés, soit une économie de 11 965 € HT.

L'ensemble de ces éléments ayant modifié l'économie du contrat initial, il convient de les prendre en compte dans le cadre de cet avenant.

Le montant initial du lot 2, de 165 000 € HT, est passé à 188 557 € HT suite au premier avenant. L'ensemble des modifications citées précédemment porte le montant global et final du marché à 165 026,50 € HT soit une baisse de 12,47 % du montant précédent estimé (188 557 € HT) pour revenir in fine au montant initial.

En conséquence, il est proposé d'approuver la passation de cet avenant n° 2 au lot 2 du marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** la passation d'un avenant n° 2 au lot 2 du marché de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard selon les modalités définies ci-dessus,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 006-18

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant n° 2 au lot 2 du marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe : Projet avenant n° 2 lot 2;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H19930H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19930H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018